

**Séance du 17 SEPTEMBRE 2019 (19h00)**  
**Salle Etable - La Lombardière - Davézieux**

Membres titulaires	: 34
En exercice	: 34
Présents	: 24
Votants	: 28
Convocation et affichage	: 11/09/2019
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Yves BOULANGER

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Céline BONNET, Sylvie BONNET, Yves BOULANGER, Dominique CHAMBON, Martine CHAMBON, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Patrice GIRARD, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Daniel MISERY, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Alain THOMAS, Laurent TORGUE, Thomas TOULARASTEL, Armand VALLET, Alain ZAHM.

Pouvoirs : Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Marie-Claire MICHEL (pouvoir à Antoinette SCHERER), Richard MOLINA (pouvoir à Simon PLENET), Patrick OLAGNE (pouvoir à Christophe DELORD).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Jean-Yves BONNET, Denis DUCHAMP, Jean-Luc FANGET, Virginie FERRAND, Benoit GAUTHIER

**BC-2019-290 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 MARS 2019**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

APPROUVE le procès-verbal du Bureau communautaire du 5 mars 2019, CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-291 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - ÉCONOMIE - ZONE DE MARENTON - ANNONAY - CESSIION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A L'ENTREPRISE TYVA ENERGIE SAS**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

CÈDE un tènement d'environ 5 740 m<sup>2</sup> à prendre sur les parcelles cadastrées BE 96, 996 et 997 sur la zone d'activité de Marenton à Annonay, au prix de 22 € HT/m<sup>2</sup> soit un total d'environ 126 280 € HT, à Monsieur Thierry Claudel ou à toute autre personne physique ou morale s'y substituant pour y développer son activité.

PRECISE que l'acquéreur prend en charge les frais de notaire liés à l'acquisition du tènement,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment le compromis et l'acte authentique à intervenir,

CHARGE Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-292 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - ÉCONOMIE - CESSIION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AA66 SISE A DAVEZIEUX A M. FABRICE JOLIVET**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

CÈDE un tènement de 853 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle cadastrée AA 66 à Davézieux, tel que désigné sur la plan ci-annexé, au prix de 3 € TTC / m<sup>2</sup> soit un total de 2 559 € TTC, à Monsieur Fabrice JOLIVET ou à toute autre personne physique ou morale s'y substituant.

PRECISE que l'acquéreur prend en charge les frais de géomètre ainsi que les frais de notaire liés à l'acquisition du tènement.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte et l'ensemble des pièces nécessaires à cette cession,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-293 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - ECONOMIE - CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AA66 SISE A DAVEZIEUX A M. CHRISTIAN GACHE ET MME ISABELLE CELA**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

CEDE un tènement de 427 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle cadastrée AA 66 à Davézieux, tel que désigné sur le plan ci-annexé, pour un total de 951 € TTC, prix qui est calculé sur la base de 3 € du m<sup>2</sup> et qui porte sur 317 m<sup>2</sup> (terrain cédé d'une surface de 417 m<sup>2</sup>, déduction faite de la partie du chemin rural d'une surface de 110 m<sup>2</sup>), à Monsieur Christian GACHE et Madame Isabelle CELA ou à toute autre personne physique ou morale s'y substituant.

PRECISE que l'acquéreur prend en charge les frais de géomètre ainsi que les frais de notaire liés à l'acquisition du tènement.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte et l'ensemble des pièces nécessaires à cette cession,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-294 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - ECONOMIE - CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AA66 SISE A DAVEZIEUX A M.DENIS FIASSON**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

CEDE un tènement de 1 299 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle cadastrée AA 66 à Davézieux, tel que désigné sur le plan ci-annexé, au prix de 3 € TTC / m<sup>2</sup> soit un total de 3 897 € TTC, à Monsieur Denis FIASSON ou à toute autre personne physique ou morale s'y substituant.

PRECISE que l'acquéreur prend en charge les frais de géomètre ainsi que les frais de notaire liés à l'acquisition du tènement,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte et l'ensemble des pièces nécessaires à cette cession,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-295 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - ECONOMIE - ZONE DES ECOLANGES - SAINT-DESIRAT - CESSION DE PARCELLES A L'ENTREPRISE BROSSIER TRANSPORTS**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

CÈDE un tènement d'environ 32 100 m<sup>2</sup> à prendre sur les parcelles cadastrées AD 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 532, 534 ainsi qu'un morceau de chemin rural déclassé à cadastrer (plan joint), zone d'activité des Ecolanges à Saint-Désirat, au prix de 20 € HT/m<sup>2</sup> soit un total d'environ 642 000 € HT, à Monsieur Loïc Pedeau ou à toute autre personne physique ou morale s'y substituant, pour y déplacer son activité.

PRÉCISE que l'acquéreur prend en charge les frais de notaire liés à l'acquisition du tènement,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment le compromis et l'acte authentique à intervenir,

CHARGE Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-296 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE -  
DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - AIDES TPE -  
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - AIDES DIRECTES A LA MODERNISATION  
ET A LA CREATION DES ENTREPRISES ARTISANALES ET COMMERCIALES  
AVEC POINT DE VENTE ET VITRINES**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'octroi des subventions aux cinq entreprises susmentionnées, conformément au tableau ci-dessus, pour un montant maximum de 30 864,00 €,  
AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération,  
CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-297 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE -  
DEVELOPPEMENT DURABLE - ADHÉSION À L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE  
ET DU CLIMAT DE L'ARDÈCHE ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION  
PLURIANNUELLE DE COOPÉRATION**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

AUTORISE l'adhésion d'Annonay Rhône Agglo à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ardèche (ALEC07) pour une durée de 3 ans,  
APPROUVE les termes du projet de convention pluriannuelle de coopération ci-annexé,  
AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier à signer ladite convention et tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération,  
DESIGNE Olivier DE LAGARDE en tant que représentant titulaire et Christophe DELORD en tant que représentant suppléant d'Annonay Rhône Agglo au sein des instances de l'association,  
AUTORISE le versement de la cotisation correspondante, calculée sur la base de 0.30 €/habitant, sous réserve du vote des crédits afférents lors de l'adoption du budget,  
CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-298 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE -  
DEVELOPPEMENT DURABLE - PLATEFORME DE RENOVATION ENERGETIQUE  
RENOFUTE - REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes du règlement d'attribution de l'aide dans le cadre du fonds d'aide à la rénovation,  
AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer la convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier,  
AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-299 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE -  
DÉVELOPPEMENT DURABLE - SIGNATURE DU CONTRAT DE TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE (CTE) ARDECHE NORD AVEC LE DÉPARTEMENT DE  
L'ARDÈCHE, LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES PORTE DROMARDÈCHE,  
RHÔNE CRUSSOL, VAL D'AY, VAL'EYRIEUX, LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION ARCHE AGGLO, L'ÉTAT, L'AGENCE DE  
L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE, LA CAISSE DES  
DÉPÔTS - BANQUE DES TERRITOIRES ET LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-  
ALPES**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes du Contrat de Transition Écologique (CTE) Ardèche Nord et de ses annexes, ci-annexés,  
AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer avec le Département de l'Ardèche, les communautés de communes Porte DromArdèche,

Rhône Crussol, Val d'Ay, Val'Eyrieux, la communauté d'agglomération Arche Agglo, l'État, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, la Caisse des dépôts – Banque des territoires et la Région Auvergne-Rhône-Alpes le CTE Ardèche Nord ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l' élu en charge du dossier, à toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-300 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - VIA FLUVIA - DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

VALIDE le plan de financement prévisionnel de l'opération,

SOLLICITE la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour une subvention d'un montant de 47 977 €,

CHARGE Monsieur le Président, ou l' élu en charge du dossier, de solliciter l'ensemble des aides mobilisables sur ces opérations et compatibles avec les subventions précédemment citées,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l' élu en charge du dossier, à signer tout document se rapportant à cette affaire,

CHARGE Monsieur le Président, ou l' élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-301 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - AGRICULTURE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRES AGRICOLES A GARDACHE AUPRÈS DE LA SAFER**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition SAFER ci-annexé,

CHARGE Monsieur le Président, ou l' élu en charge du dossier, de signer ladite convention et tout autre document relatif à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou l' élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-302 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - ACTION CŒUR DE VILLE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE ENTRE ACTION LOGEMENT, LA VILLE D'ANNONAY ET ANNONAY RHÔNE AGGLO PRÉCISANT LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU VOLET HABITAT DU PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention « Action Logement/Ville d'Annonay/Annonay Rhône Agglo – Action Cœur de Ville – Volet Immobilier » ayant pour objet de décrire les engagements des parties et les modalités de mise en œuvre du volet habitat du programme Action Cœur de Ville de la commune d'Annonay avec Action Logement,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer ladite convention,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-303 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - AQUAVAURE - RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATÉRIELLE DU TARIF ' ENTRÉE UNITAIRE RÉDUITE BÉBÉS NAGEURS '**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la rectification de l'erreur matérielle matérialisée par la présente délibération, du tarif « entrée unitaire réduite bébés nageurs » à 4,80€,

DECIDE d'arrêter le tarif « entrée unitaire réduite bébés nageurs » à 4,80€ pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 31 août 2020,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élue en charge du dossier, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élue en charge du dossier, de toute démarche utile l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-304 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DONNÉES AVEC LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE (CNR)**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

AUTORISE l'acquisition de données topographiques auprès de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) pour la régie d'assainissement

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention jointe à la présente délibération et formalisant les conditions de mise à disposition de ces données

**BC-2019-305 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANNEE CORSE - MISE EN PLACE D'UN TRAITEMENT DU PHOSPHORE A LA STATION D'EPURATION ACANTIA**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élue en charge du dossier, de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse pour la réalisation de l'opération susmentionnée,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élue en charge du dossier, à signer tout document se rapportant à cette affaire,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élue en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-306 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIERE POUR L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU POSTE DE RELEVAGE - COMMUNE DE VERNOSC-LES-ANNONAY**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

VALIDE l'acquisition d'un tènement issu de la parcelle D 368 d'une superficie de 63 m<sup>2</sup> au prix de 5 € le m<sup>2</sup>, soit 315 € TTC.

PRECISE que les frais de géomètres et de notaires seront supportés par Annonay Rhône Agglo.

AUTORISE Monsieur le Président ou l'élue en charge de ce dossier à procéder à toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération et à signer toutes les pièces y afférentes.

**BC-2019-307 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE ARDÈCHE DROME NUMÉRIQUE (ADN) POUR MISE A DISPOSITION D'INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

AUTORISE la mise à disposition auprès du syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) d'une canalisation d'assainissement située le long de la route départementale 86 entre Limony et Serrières,

APPROUVE les termes du projet de convention ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-308 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RENOUVELLEMENT DE L'AGRÈMENT D'ACCUEIL DE VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'accueil de volontaires en service civique au sein des services d'Annonay Rhône Agglo,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer les documents liés au renouvellement de l'agrément de service civique,  
CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-309 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION PORTANT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC (SDAASP) AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE, L'ÉTAT ET DIVERS PARTENAIRES**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

EMET un avis favorable au projet de convention de mise en œuvre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, ci-annexé,

PRECISE les actions projetées sur le territoire d'Annonay Rhône Agglo au titre du SDAASP, tel que cela ressort du plan d'action annexé,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention avec l'État, le Département de l'Ardèche et divers partenaires locaux,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

**Fait à Davézieux, le 23/09/19**

**Pour extrait certifié conforme au registre  
des délibérations du Bureau Communautaire**

**Le Président  
Simon PLENET**

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité.  
Affiché le 23/09/19 en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales